



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rogers Sugar demande une médiation dans le cadre de ses efforts continus afin de conclure une convention collective équitable avec les travailleurs de la raffinerie de Vancouver

Vancouver, Canada, le 24 novembre 2023 – Rogers Sugar Inc. (la « Société » ou « Rogers Sugar ») (TSX: RSI) a annoncé aujourd'hui qu'elle a effectué une demande de médiation à la Commission des relations de travail de la Colombie-Britannique afin de parvenir à une convention collective équitable avec la section locale 8 des Public and Private Workers of Canada (PPWC) représentant les travailleurs de la raffinerie de la Société à Vancouver, et que le syndicat a accepté la médiation.

La Société a fourni la déclaration suivante :

« Rogers Sugar sera heureuse de travailler de manière constructive avec le syndicat afin d'établir une convention collective équitable qui permettra à notre usine de Vancouver de reprendre sa pleine production de sucre dès que possible.

Nous sommes déterminés à entamer des discussions qui visent à trouver une solution viable pour l'entreprise et pour les employés, et qui soutient également les clients à court et à long terme en nous permettant de répondre au mieux à la demande en constante augmentation pour le sucre canadien.

Nous travaillons dur pour soutenir nos clients tout au long de l'interruption de travail. Depuis le début de la grève, la raffinerie de sucre de Vancouver a continué de fonctionner à un niveau réduit et nous avons utilisé d'autres installations pour aider à approvisionner nos clients de l'Ouest canadien.

Nous savons néanmoins que ces perturbations ont créé des pénuries localisées dans l'Ouest canadien pour certains produits comme la cassonade et le sucre blanc emballé. Cette situation est difficile pour certains de nos clients et nous nous en excusons. Nous remercions encore une fois tous nos clients pour leur patience continue alors que nous cherchons une solution. »

À propos de Rogers Sugar Inc.

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic, et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre depuis 135 ans. Elle exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que la seule usine de transformation du sucre de betterave au Canada, située à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts sous des marques maison au détail dans plus de 50 pays et sont vendus sous diverses marques. La Société vise à offrir les produits de sucre et les édulcorants de la meilleure qualité en vue de satisfaire ses clients.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Lantic Inc.
Tél: (514) 940-4350
investors@lantic.ca - Site web : www.lanticrogers.com